

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

Revel

COMMUNE TOUTENS

Date de la convocation :
10 février 2017

D 2017 -02-04

OBJET :

**Tarif garderie de l'Entente
Intercommunale de l'Ecole de
Tarabel**

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le,
Et publication du
Le Maire.

Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte.

Informe que la présente peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans
un délai de deux mois à compter de la
notification et/ou de l'affichage de la
présente.

L'An deux Mil dix-sept et le 16 février à 20 heures 45 le
Conseil Municipal de la commune de Toutens s'est réuni au
lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Denis MAGRE, Maire.

Etaient présents : Denis Magre, Sophie Serra, Geneviève
Horseau, Sandrine Tortel, Thierry Rougier, Nicolas Angiono,
Pascal Meric, Cécile Maupoint, Christian Caminade,
Micheline Lourde

Etait absent excusés : Corinne Beller

Cécile Maupoint a été désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture au membres présents du
Conseil Municipal de la délibération en date du 26 janvier
2017 de l'Entente Intercommunale pour la gestion de l'Ecole
de Tarabel concernant le tarif de la garderie scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à
l'unanimité :

- De valider cette délibération pour les tarifs suivants :
 - Prix à partir du 1^{er} janvier 2017 :

| | Matin | Soir |
|---------------------|---------------|---------------|
| Foyer imposable | 0.84 € | 1.37 € |
| Foyer non imposable | 0.59 € | 0.96 € |

Mercredi après-midi

| | |
|---------------------|---------------|
| Foyer imposable | 6.30 € |
| Foyer non imposable | 4.41 € |

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures

A Toutens, le 22 février 2017
Le Maire,
Denis MAGRE

